



Département de l'Ardèche

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMERATION

Séance du 26 février 2026

Nombre de membres	
Afférent au CC	En exercice
70	70
Présent	Votant
46	55

Date de convocation
19 février 2026

**Administration générale –
Classement UNESCO des
appellations des Côtes du
Rhône Septentrionales**

**N° de la délibération
2026-115**

Secrétaire de séance :
Laëtitia BOURJAT

L'an deux mille vingt-six et le vingt-six février à dix-huit heures trente,
Le Conseil de la Communauté d'Agglomération ARCHE Agglo s'est réuni à la Salle Georges Brassens à Tournon-sur-Rhône sous la présidence de Monsieur Frédéric SAUSSET.

Présents : MM. Xavier ANGELI, Pascal BALAY, Laurent BARRUYER, Mme Céline BELLE, M. Pascal BIGI, Mme Véronique BLAISE, MM. David BONNET, Jean-Louis BONNET, Mme Laëtitia BOURJAT, MM. Michel BRUNET, Patrick CETTIER, Pascal CLAUDEL, Mme Delphine COMTE, M. Thierry DARD, Mme Christèle DEFRANCE, MM. Denis DEROUX, Yann EYSSAUTIER, Mme Myriam FARGE, M. Bruno FAURE, Mme Valina FAURE, M. Gilles FLORENT, Mmes Béatrice FOUR, Christine FOUR, M. Claude FOUREL, Mmes Annie FOURNIER, Isabelle FREICHE, MM. Michel GOUNON, Pierre GUICHARD, Emmanuel GUIRON, Mme Elisabeth JUNIQUE, M. Gilbert LA RUSSA, Mmes Danielle LECOMTE, Dominique LEPAGE, M. Jean-Louis MORIN, Mmes Stéphanie NOUGUIER, Agnès OREVE, Sandrine PEREIRA, Mmes Isabelle POUILLY, Nathalie RAZE, Ingrid RICHIOUD, MM. Alain SANDON, Frédéric SAUSSET, Pascal SEIGNOVERT, Bruno SENECLAUZE, Jean-Paul VALLES, Roger VOSSIER.

Excusés : Mme Amandine DEYGAS (pouvoir à M. Emmanuel GUIRON), Mme Muriel FAURE (pouvoir à M. Michel GOUNON), Mme Christiane FERLAY (représentée par sa suppléante Mme Christine FOUR), Mme Annie GUIBERT (pouvoir à M. Bruno SENECLAUZE), Jean-Louis WIART (pouvoir à M. Frédéric SAUSSET), Mme Marie-Claude LAMBERT (pouvoir à Mme Isabelle POUILLY), M. Pierre MAISONNAT (pouvoir à Mme Delphine COMTE), M. Régis REYNAUD (représenté par son suppléant M. Gilbert LA RUSSA), M. Gérard ROBERTON (représenté par sa suppléante Mme Céline BELLE), Jean-Christophe WEIBEL (pouvoir à M. Pascal BIGI), M. Jacques POCHON (pouvoir à Mme Stéphanie NOUGUIER), M. Paul BARBARY (pouvoir à Mme Béatrice FOUR), M. Xavier AUBERT, M. Guy CHOMEL, M. Serge DEBRIE, M. Patrick FOURCHEGU, Michel GAY, Mme Isabelle GUILLIAUMET, M. Fabrice LORIOT, M. Laurent MAILLARD, Mme Christelle MARION, M. Jean-Michel MONTAGNE, M. Charles-Henri RIMBERT, M. Vincent ROBIN, Mme Mélanie ROZENAC, Mme Anne SCHMITT, Mme Laurence HEYDEL-GRILLERE.

Les représentants des Domaines, Maisons et Caves coopératives des Côtes-du-Rhône septentrionales se sont engagés dans une candidature pour une inscription sur la Liste du patrimoine mondial de l'UNESCO. Depuis 2022, des travaux sont conduits : inventaire des attributs du patrimoine ainsi que sur la mise en récit, l'argumentaire de la Valeur Universelle Exceptionnelle (VUE) conformément aux critères de l'UNESCO...

Cette démarche collective a vocation à regrouper les acteurs associatifs, culturels, économiques du territoire d'étude le long de la vallée du Rhône entre Vienne et Valence. La Région, 5 départements, 8 établissements publics de coopération intercommunale, 51 communes sont concernées par ce programme culturel porteur d'une dynamique de projet de territoire.

Après plusieurs COPIL, les EPCI sont aujourd'hui sollicités pour participer à la structuration de la gouvernance afin de rendre opérationnel ce projet et être à la hauteur des exigences fixées par la communauté internationale.

Sous l'impulsion de la Région Auvergne Rhône-Alpes (AURA), l'association « **De Rhône en vignes Cultures en partage entre Vienne et Valence** » a vocation à rassembler toutes les parties prenantes de la candidature et mettre en place les moyens techniques, humains et financiers de la conduite du projet. Elle sollicite aujourd'hui les EPCI afin qu'ils adhèrent à l'association

Des budgets prévisionnels ont été transmis au 8 EPCI concernés par la démarche. En année « pleine » à l'horizon 2027 le budget de l'association serait de l'ordre de 490 000 € avec une contribution attendue des EPCI de 120 000 €. En phase de montée en charge, en 2026, le budget serait de 410 000 € avec une contribution de 80 000 €.

Plusieurs simulations de répartition de cette charge entre les 8 EPCI ont été réalisées en intégrant divers critères (population, part forfaitaire, surface en vigne, nombre lits marchands, nombre de communes concernées, statut de ville « porte d'entrée ».....). Chaque simulation présente des intérêts pour certains, des inconvénients pour d'autres en fonction du montant de nos contributions respectives. Face aux difficultés à trouver un accord l'association a réduit le montant des contributions et à augmenter leur progressivité : 70 K€ en 2026, 110 K€ en 2027 et 115 K€ en 2028.

Il est proposé de retenir la clé de répartition établie par la CA Vienne Condrieu :

EPCI	Population	Communes concernées	inf 40 000 hab : 1 part de 40 000 à 80 000 hab : 2 parts sup à 80 000 hab : 4 parts	Surface ADP 2020 - Source INAO 2025	Poids de chaque EPCI / à la surface totale viticole	Nombre de lits touristiques marchands	Poids de chaque EPCI / nombre de lits	Cotisation pour Ville porte	Cotisation selon la taille de l'EPCI	Cotisation selon le poids de la surface viticole	Cotisation selon le poids des lits...	
CC Portes Drôme Ardèche	47 811	Ardèche, Arnas Sur Rhône, Champagne, Laviator, Ozon, Peyraud, Saint Blaise de Valoux, Saras	2	443,31	9,21%	5 200	36,61%		3,33%	2,76%	5,01%	11,11%
CA Annonay Rhône Agglo	49 674	Ardèche, Charnas, Follies, Limony, Saint Désirat, Serdères, Talencieux	2	427,97	8,90%	1 800	5,28%		3,33%	2,67%	1,73%	7,74%
CC Rhône Crussol	34 630	Châteaubourg, Comas, Gutheland Granges, St Paray, Touloud	1	386,28	7,82%	1 700	5,46%		1,67%	2,28%	1,64%	5,59%
CA Airche Agglo	58 810	Beaumont, Montreux, Chanos Cusson, Crozes-Hermitage, Erdene, gervais, Glun, La Roche de Glun, Larnage, Lemps, Mauves, Mercurol, Neaumes, Pont de l'Isère, Saint Jean de Muzols, sédonis, Servas sur Rhône, Tain L'Hermitage, Tournon sur Rhône, Vion	2	2 730,85	56,76%	6 300	20,22%		3,33%	17,08%	6,07%	26,43%
CA Valence Romans Agglo	223 777	Valence	4	0,00	0,00%	5 330	17,11%	5,00%	6,67%	0,00%	5,13%	16,80%
CA Vienne Condrieu	93 560	Ampuis, Saint Cyr sur le Rhône, Saint Roman en Gal, Sainte Colomba, Tupin et Semons, Vienne	4	432,10	8,98%	4 750	15,25%	5,00%	6,67%	2,69%	4,57%	18,94%
CC Entre Bièvre et Rhône	69 425		2	0,00	0,00%	4 520	14,58%		3,33%	0,00%	4,35%	7,69%
CC Pilat Rhodanien	16 869	Méboval, Saint Michel sur Rhône, Saint Pierre de Solet, Vatin	1	410,33	8,53%	1 590	4,98%		1,67%	2,58%	1,49%	5,72%

En application de la présente clé de répartition et après discussion, il a été convenu que la contribution de chaque EPCI ne pouvait être supérieure à 20 000 € ;

L'application de cette règle aux montants annoncés par l'association donne le résultat suivant :

EPCI	Communes concernées	% de participation	2026	2027
			70 000 €	110 000 €
CC Portes DrômArdèche	Andance, Arras-Sur-Rhône, Champagne, Laveyron, Ozon, Peyraud, Saint-Etienne-de-Valoux, Sarraz	11,11%	7 774,06 €	12 216,38 €
CA Annonay Rhône Agglo	Ardoix, Charnas, Félines, Limony, Saint-Désirat, Serrières, Talencieux	7,74%	5 414,97 €	8 509,23 €
CC Rhône Crussol	Châteaubourg, Cornas, Guilhaud-Granges, St Peray, Toulaud	5,59%	3 911,60 €	6 146,80 €
CA Arche Agglo	Beaumont-Monteux, Chanas-Curson, Crozes-Hermitage, Erôme, gervans, Glun, La Roche de Glun, Larnage, Lempis, Mauves, Mercurol-Veunes, Pont-de-L'Isère, Saint-Jean-de-Muzols, sécheras, Serves-sur-Rhône, Tain-L'Hermitage, Tournon-sur-Rhône, Vion	26,43%	18 501,07 €	29 073,11 €
CA Valence Romans Agglo	Valence	16,80%	11 759,93 €	18 479,88 €
CA Vienne Condrieu	Ampuis, Saint-Cyr-sur-le-Rhône, Saint-Romain-en-Gal, Sainte-Colombe, Tupin-et-Semons, Vienne	18,94%	13 255,09 €	20 829,43 €
CC Entre Bièvre et Rhône		7,69%	5 380,52 €	8 455,11 €
CC Pilat Rhodanien	Malleval, Saint-Michel-sur-Rhône, Saint-Pierre-de-Boeuf, Vérin	5,72%	4 002,76 €	6 290,05 €

L'association propose d'aller vers une convention de partenariat de deux ans en application de son article 8 ;

Considérant les statuts et le règlement intérieur de l'association « *De Rhône en vignes Cultures en partage entre Vienne et Valence* »

Considérant la charte d'engagement de territoire ;

Considérant le projet de convention de partenariat conclue pour une période de 24 mois, soit du 1^{er} janvier 2026 au 31 décembre 2027 ;

Considérant l'avis favorable du Conseil des Maires du 11 février 2026 ;

Après en avoir délibéré à :

- 55 Voix pour
- 0 Voix contre
- 0 Abstention

Envoyé en préfecture le 02/03/2026

Reçu en préfecture le 02/03/2026

Publié le

ID : 007-200073096-20260226-DELIB_2026_115-DE

S²LO

Le Conseil d'Agglomération :

- **APPROUVE** l'engagement d'ARCHE Agglo dans la démarche et la convention partenariale pluriannuelle ;
- **APPROUVE** l'adhésion d'ARCHE Agglo à l'association « *De Rhône en vignes Cultures en partage entre Vienne et Valence* » ;
- **AUTORISE** le Président à signer la convention et la Charte d'engagement de territoire ainsi que tout document afférent à la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.
Tous les membres présents ont signé au registre.
Pour extrait certifié conforme,
Mercurol-Veunes, le 26 février 2026.

Signé électroniquement par : Frédéric SAUSSET
Date de signature : 02/03/2026
Qualité : Le président ArcheAgglo